UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG
EMN European Migration Network LËTZEBUERG
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
Office national de l'accueil
Funded by the European Union

5 mai 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 29 avril, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à la réunion des ministres des Affaires intérieures des pays germanophones en Autriche. Les ministres ont notamment échangé leurs points de vue sur la politique européenne en matière d'asile et de visas, y compris sur la question des demandes de protection internationale émanant de ressortissants syriens et sur la nouvelle proposition de la Commission européenne relative à un nouveau système européen commun en matière de retour (proposée en mars 2025).
- Le 1er mai, à l'occasion de la Fête du Travail, le STATEC a publié les principales données concernant l'emploi au Luxembourg. En 2024, le Grand-Duché comptait 489 000 salariés, dont près de la moitié (47%) étaient des travailleurs frontaliers, principalement en provenance de France (126 000).
- Dans sa réponse à la question parlementaire n° 2085 du 13 mars 2025, le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, a fourni des précisions sur les délais d'attente pour la scolarisation d'enfants nouvellement arrivés au Luxembourg auprès du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA).
- Dans leur réponse commune à la question parlementaire n° 2149 du 25 mars 2025, le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, et le ministre du Travail, Georges Mischo, ont fourni des informations sur les initiatives/projets visant à favoriser l'employabilité des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, ainsi que des bénéficiaires de la protection temporaire.
- Dans sa réponse à la question parlementaire n° 2222 du 15 avril 2025, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a fourni des informations et des données sur la durée de la procédure d'examen des demandes de protection internationale. Il en ressort que depuis 2022, on constate à la fois un allongement de la durée de traitement et une augmentation du nombre de décisions prises (durée entre l'introduction de la demande et la notification de la décision prise au niveau ministériel).

Chiffre de la semaine: 9.251

En 2024, 9.251 premiers titres de séjour (hors résidence longue durée) ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers dans le cadre des procédures d'immigration, contre 9.407 en 2023, soit une diminution de 1,7%. 1.490 titres correspondent à un changement de statut de personnes ayant détenu un autre document de séjour auparavant et 7.761 correspondent à un premier document de séjour délivré au Luxembourg. 935 personnes se sont vu attribuer pour la première fois le statut de résident de longue durée.

Source : Bilan 2024 en matière d'asile et d'immigration, Ministère des Affaires intérieures

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :
Email : emn@uni.lu
LinkedIn : https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg
Site de l'EMN Luxembourg : https://emnluxembourg.uni.lu
Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en